



Achat d'un fond de commerce

Par **natdev**, le **14/04/2008** à **19:43**

je suis sur le point d'acheter un fond de commerce. Pouvez vous m'indiquer les conditions concernant le kilométrage et le temps d'attente que doit avoir l'ancien propriétaire de ce fond de commerce pour se réinstaller dans la même catégorie de commerce. Est ce que cela doit être inscrire sur le compromis de vente ou l'acte de vente ? Je serais ravis que quelqu'un puisse m'aider. Merci d'avance.